



Délibération n° 2014 / 116

Avis simple pour l'épreuve de coupe de France de stand-up paddle
« Swell Beach Race series » organisée par « Presqu'île Sport Côtier »
le 19 octobre 2014

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.33465, R.334-33 et R.334-34,

Vu le décret n°200761406 du 28 septembre 2007 portant création du Parc naturel marin d'Iroise, notamment son article 3,

Vu l'arrêté conjoint du Préfet maritime de l'Atlantique et du Préfet du Finistère du 5 juin 2014 portant renouvellement de la composition du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin d'Iroise adopté par le conseil de gestion le 29 septembre 2010 et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 25 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil de gestion du 12 janvier 2012 donnant délégation au Président pour répondre aux saisines relatives aux avis simples,

Vu la saisine de la Direction départementale des territoires et de la mer du 2 septembre 2014,

Considérant les éléments présentés dans le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 par « Presqu'île Sport Côtier »,

Compte tenu de l'appréciation technique de l'effet de cette manifestation nautique sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000 pour lequel le Parc naturel marin est opérateur (FR 5312004 Camaret et FR 5302006 Côtes de Crozon),

Compte-tenu des interactions négatives potentielles négligeables de cette manifestation avec les enjeux de gestion du Parc naturel marin d'Iroise (événement ponctuel, navigation à propulsion manuelle),

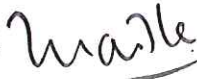
Article unique

Le Président du Conseil de gestion émet un avis simple favorable à cette manifestation nautique sous réserve :

- D'utiliser les aires de stationnement existantes et les voies d'accès officielles,
- De ne pas déposer du matériel sur les habitats de haut de plage,
- Que le public se tienne en dehors des milieux fragiles (dunes, végétation annuelle de laisse de mer).

Pierre MAILLE

Au Conquet, le

11 SEP. 2014 

Président du Parc naturel marin d'Iroise